

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-Louis SENECHAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)

Secrétaire Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-25 PROGRAMME COMMUNAL D'AIDE AUX PLANTATIONS 2022

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'environnement et au cadre de vie

Chaque année, depuis 2001, la Ville de Langueux organise un programme de plantations de haies paysagères. La Ville prend en charge à 100 % la fourniture des plants.

En 2021, 13 candidats ont planté 332 mètres linéaires de haies paysagères, pour une charge communale représentant environ 1 502 €.

Tous les ans, le programme de plantation remporte un franc succès et particulièrement dans les nouveaux lotissements, ce qui, d'ailleurs, depuis le démarrage de cette opération, aura permis la plantation de plus de 27 kilomètres de haies.

C'est pourquoi, **je vous propose** :

- d'autoriser la reconduction du programme de plantation de haies paysagères pour l'année 2022,
- de valider le contrat de participation ci-annexé entre la Ville et les candidats,

- d'accepter la participation financière de la Ville à hauteur de 100 % de la fourniture des plants pour le programme à venir,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.